Evaluation des agents contractuels par l'inspecteur de la discipline

1 – Accéder à l'application Colibris via Arena

En tant qu'inspecteur, vous avez accès aux fiches d'évaluation pour saisir vos avis dans Colibris via le portail ARENA > Gestion des personnels > Colibris - Mon portail RH.

https://demarches-strasbourg.colibris.education.gouv.fr/evaluation-des-personnels-contractuelsrentree-2024-avis-inspecteur/



2 – Procéder à l'évaluation de vos agents

Page 1 : recherchez vos disciplines (par saisie ou en utilisant le menu déroulant)



Page 2 : sélectionnez la fiche pour laquelle vous souhaitez saisir votre avis. Le système vous propose toutes les fiches à compléter (une fiche par agent/par établissement) et pour lesquelles l'avis n'a pas encore été saisi.

COLIBRIS COLIBRIS COLIBRIS	1 2 3 4 Sélection de l'agent		
EVALUATION DES PERSONNELS CONT	RACTUELS - RENTRÉE 2023 - AVIS INSPECTEUR		
Sélectionner l'agent à évaluer *			
Weiss Sandrine 0670134G Rectorat de l'académie de Strasbourg 67975 STRASBOURG CEDEX 9 🗸			
li sera nécessaire de rempfir ce formulaire pour chaque agent dans vo fenêtre.	tre discipline, pour chaque établissement dans lequel il exerce. Si la liste est vide, alors vous r'avez plus d'avis à saisir, et vous pouvez fermer cette		
Précédent Suivant Abandonner			

Page 3 : si l'agent a déjà saisi ses vœux, ils s'affichent dans la rubrique « Vœux de l'agent ». Si l'agent n'a pas encore saisi ses vœux, le message suivant est affiché à la place : « Les vœux de l'agent ne sont pas encore saisis, mais vous pouvez déjà malgré tout saisir votre avis si souhaité. »

COLIBRIS DU XX/1- 24/CS	1 2 <mark>3</mark> 4 Avis	
EVALUATION DES PERSONNELS CONTRA	ACTUELS - RENTREE 2023 - AVIS INSPI	GIEUK
VOEUX DE L'AGENT		
Souhaite être maintenu sur son poste actuel, si vacant		
Oui		
F		
Oui		
Zone géographique souhaitée		
[Bas-Rhin]		
Quotité de service souhaitée		
Temps partiel		
12L		
1211		
Etablissements ou communes souhaités		
STBG		11.
Matif da ana anadidat na		
None		11.
		///,

L'avis du chef d'établissement est précisé lorsque celui-ci est saisi et validé.

AVIS DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE	
Avis du supérieur hiérarchique	
Favorable	
Appréciation du supérieur hiérarchique	
dgdfgdfg	
	,
	//,

En qualité d'évaluateur vous saisissez votre évaluation dans la rubrique « Votre avis »

- **Avis** : choisissez dans le menu déroulant votre avis « Favorable ou défavorable » pour un renouvellement de contrat de l'agent évalué.
- **Appréciation générale sur la manière de servir et la valeur professionnelle** : saisissez une appréciation littérale pour motiver votre avis.
 - > A noter : ces deux éléments seront notifiés à l'agent.
- **Observation à l'attention du service gestionnaire :** saisissez tout élément d'information que vous jugerez utile pour le bureau du remplacement DPE3 (besoin de formation pour l'agent, demande d'affectation prioritairement en collège ou lycée, établissement …etc…). Seul le bureau du remplacement aura accès à ces éléments.

AVIS DU CORPS D'INSPECTION QUANT À LA MANIÈRE DE SERVIR			
L'avis et l'appréciation ci-dessous seront communiqués à l'agent après soumission du formulaire. Les observations à l'attention du service gestionnaire seront réservées au service de gestion et ne seront pas visibles de l'agent.			
Avis * Favorable Lovis déferencels sers impéretivement motivé pour germetire aux services d'apprécier au misux la situation et la possibilité d'affectation dans un autre établissement.			
Appréciation sur les compétences professionnelles *			
Observation à l'attention du service gestionnaire			
Précédent Suivant Abandonner			

Page 4 : visualisez l'ensemble des éléments saisis puis validez votre évaluation.

La validation entraine l'envoi d'une notification automatique par mail à l'agent qui prend connaissance uniquement de votre avis et de l'appréciation motivant votre avis.

Le bureau du remplacement aura, quant à lui, accès à l'ensemble des éléments saisis, lui permettant d'émettre l'avis final qui sera notifié à l'agent en fin de procédure.

En cas d'avis défavorable émis pour un agent en CDD, celui ne sera pas réemployé à la rentrée. En cas d'avis défavorable émis pour un agent en CDI, le bureau du remplacement prendra contact avec vous pour déterminer les mesures à envisager à la rentrée.